

**PIECES ET DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DE  
L'OBTENTION D'UN AGREMENT POUR L'EXERCICE DE LA  
PROFESSION DE GUIDE DE TOURISME**

1. Un formulaire de demande d'agrément à retirer à la Direction du Guichet Unique ou dans les Directions Régionales et Départementales du Ministère du Tourisme à l'intérieur ;
2. une photocopie de la CNI du demandeur;
3. une copie originale du casier judiciaire du demandeur;
4. une copie originale du certificat de résidence du demandeur;
5. une photocopie certifiée conforme du diplôme du demandeur;
6. Un certificat ou une attestation de travail délivré par le Directeur Régional du Tourisme justifiant l'expérience professionnelle (2 ans d'expérience dans l'activité de guidage) ;
7. Un curriculum vitae certifié sincère ;
8. Un projet d'activité de guidage explicite ;
9. Une copie du reçu de paiement des frais de dossier à la régie.

**NB :** Le dossier doit être fourni en **dix (10) exemplaires** dont un original et neuf (09) photocopies reliées en spiral.

**MINISTERE DU TOURISME**

-----  
**DIRECTION DU GUICHET UNIQUE**  
-----

**LE DIRECTEUR**

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

-----  
**Union-Discipline-Travail**  
-----

**DEMANDE D'AGREMENT POUR L'EXERCICE  
DE LA PROFESSION DE GUIDE DE TOURISME**

Réf. :...../MINTOUR/CAB/DGU/ du :.....

Nom et prénoms du demandeur :.....

Profession :.....

Adresse :.....Tél. :.....

EMAIL : .....

Nature de la demande :.....

Diplôme :.....

Localisation :.....

**Signature du demandeur**